



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**19 DÉCEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-72**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de François DUSSAUBAT.

**ETAIENT PRESENTS** : M. André BONET, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S)** : Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Frédéric GOURIER, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S)** : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marion BRAVO, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Roger BELKIRI, Mme Marie BACH, M. Jean-François MAILLOLS, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Anais SABATINI, M. Pierre PARRAT, Mme Joëlle ANGLADE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien MENARD

=====

**Régie du Palais des Congrès et des Expositions : attribution d'une participation financière au titre de l'exercice 2023 pour compenser le remboursement du coût du personnel mis à disposition**

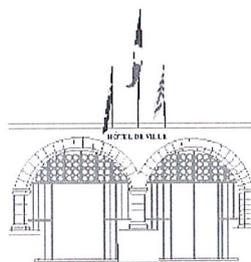
M. François DUSSAUBAT expose :

Mes chers collègues,

La Ville de Perpignan a fait le choix de confier une partie de ses services publics à des régies municipales. Celles-ci sont dotées de moyens propres et peuvent se voir accorder des participations financières de la part de la Ville, généralement en début d'exercice budgétaire.

Parmi les moyens mis à leur disposition figurent parfois des personnels dont les salaires doivent, conformément à la loi, donner lieu à un remboursement vers la Ville. A cet effet, celle-ci a décidé d'adopter le principe d'une attribution de participation financière, complémentaire ou non, d'un montant correspondant à cette dépense, pour garantir la bonne compensation des opérations comptables.

Pour 2023, le coût de cette masse salariale pour la Régie du Palais des Congrès est de :  
**50 672,82 €**



Il vous est demandé d'accorder, au titre de l'exercice 2023, une participation financière à hauteur de ce montant à la Régie du Palais des Congrès et des Expositions, afin de lui permettre de rembourser cette somme à la Ville.

Le Conseil Municipal décide :

1°) d'approuver le versement d'une participation financière de ce montant à la Régie du Palais des Congrès et des Expositions – les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2023 ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce utile en la matière.

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

42 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-182333-DE-JJ

Accusé reçu le : 26 DEC. 2023

Affiché le : 26 DEC. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire l'Adjoint délégué

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'François Dussaubat'. To the right of the signature is the official seal of the City of Perpignan. The seal is circular with the text 'VILLE DE PERPIGNAN' around the top edge and a small star at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a crown, a shield with a cross, and other heraldic elements.